

La sanction en droit

Par **benevola**, le **08/03/2014** à **12:16**

bonjour a tous je suis reine Cynthia étudiante en licence 1 de droit et je prépare mes partiels en traitant des sujets et voila un sujet duquel j'ai dégagé deux plans mais j'aimerais avoir votre appréciation sur la pertinence des mes plans afin d'en choisir un .

SUJET: pensez- vous que la sanction constitue t-elle un des traits particuliers de la règle de droit par rapport à la religion et à la morale ?

PLAN 1

I- LA SANCTION :UNE RÉALITÉ EN DROIT EN RELIGION COMME EN MORALE

A-la sanction de la règle de droit

B-la sanction de la règle religieuse et de la règle morale

II- LA SANCTION :UNE IMPORTANCE RELATIVE

A-Condition d'effectivité du droit

B-Aspect peu primordial en religion et en morale

PLAN2

I- LA SANCTION: CONDITION D'EFFECTIVITÉ DU DROIT

A- la sanction:un aspect de la règle de droit

B-sanction : socialement organisé par le droit

II- LA SANCTION :INTÉRÊT VARIE EN RELIGION ET EN MORALE

A-en religion

B-EN MORALE

MA PROBLÉMATIQUE: QUELLE EST L'IMPORTANCE DE LA SANCTION DANS

L'application du DROIT ET DANS LES DOMAINES DE LA RELIGION ET DE LA MORALE ?

Par **Visiteur**, le **08/03/2014** à **21:35**

C'est pour quelle matière exactement ? Je doute que ça concerne le droit pénal en L1...
Sinon à première vue, ça me paraît un peu HS de faire une partie sur la religion et la morale.
Je pense qu'il vaudrait mieux bien rester concentré sur le droit en lui-même, peut être en présentant les grandes catégories de sanctions (sans faire un catalogue pour autant bien sûr).

Par **Booker**, le **08/03/2014** à **23:45**

Ouai Ezoah, je pense que c'est de l'intro' général au droit.

Et je crois aussi qu'il faut pas que tu partes sur de la philo ou de l'histoire des religions, là on parle de droit benevola. Donc explique dans ton I) A) en gros en quoi la règle de droit diffère de la moral et de la religion et autres règles non obligatoire, et dans le reste tu démontre comment cela s'applique dans les faits, comment le droit est effectivement sanctionné sans faire de partie sur les autres règles sociétales ou culturelles.

Bon courage.

Par **benevola**, le **09/03/2014** à **09:46**

Merci beaucoup et donc sur la base de vos suggestions je vous soumet mon introduction histoire de voir si elle est conforme au nouveau plan adopté

[s]sujet[/s]:pensez vous que la sanction constitue t-elle un des traits particuliers de la règle de droit par rapport à la religion et à la morale?

[s]introduction rédigé[/s]

Laisser la place à une octogénaire dans le bus,crier dans la rue , poser une pièce dans la caisse du mendiant.Tous les actes et mêmes les plus insignifiants sont toujours l'objet d'appréciation et de jugement .Cela est le fait de l'établissement de normes et de l'existence d'un dessein propre à notre société.En droit,lorsqu'une action n'est pas conforme aux prescriptions juridiques il est admit une sanction. Action de réprobation vis à vis des comportements de transgression des normes, la sanction n'est pas inhérente au droit. Car en plus du phénomène juridique il existe d'autres codes sociaux tels que religion et la morale;eux aussi sanctionnés. Mais la spécificité de chacun d'eux est à l'origine de leur rapport varié avec la sanction. Dès lors quelle est la place de la sanction dans l'application du droit ? c'est ce qu'il faut montrer par la différence entre le phénomène du droit et les autres codes sociaux (I) ce qui induit l'importance de la sanction en droit (II)

[s]PLAN MODIFIE[/s]

I-LA DIFFÉRENCE ENTRE LE DROIT ET LES AUTRES CODES SOCIAUX

A-au niveau de la forme

B- au niveau de la finalité

II- L'IMPORTANCE DE LA SANCTION EN DROIT

A-la sanction : socialement organisé en droit

B-la sanction: les différentes catégories en droit

Par **yasmine12**, le **06/10/2018** à **13:27**

Bonjour,

Je suis étudiante en prépa et je voudrais avoir de l'aide pour pouvoir préparer ma veille juridique qui est: "La sanction en Droit".

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/10/2018** à **13:39**

Bonjour

Comme le précise l'article 7 de notre charte, nous attendons que l'étudiant(e) démontre un début de raisonnement avant de lui venir en aide.

Par **LouisDD**, le **06/10/2018** à **13:55**

Et c'est pas comme si le sujet initial n'apportait aucune piste...

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/10/2018** à **14:04**

Effectivement, il y a quelques bonnes pistes dans les messages précédents.